



**DOSSIER D'INSCRIPTION A LA SELECTION D'ENTREE EN
INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS
CANDIDATS RELEVANT DE LA FPC**

RENTREE 2022-2023

Vous êtes en activité (vous avez un emploi, ou vous êtes à la recherche d'un emploi) ET vous avez cotisé au moins 3 ans à temps complet de cotisation à un régime de protection sociale en France à la date d'inscription à la sélection ALORS vous devez remplir le dossier d'inscription à la sélection ci-joint et le déposer à l'IFSI dans lequel vous candidatez.

Une politique d'accueil et d'accompagnement des personnes en situation de handicap est déclinée au sein de l'IHFS.

■ ÉPREUVE DE SÉLECTION

Selon l'article L.6311.1 du code du travail, elle se compose de deux épreuves :

1. Un entretien portant sur l'expérience professionnelle du candidat, noté sur 20 points, d'une durée de 20 minutes. Cet entretien s'appuie sur le dossier rendu. Il a pour objet d'apprécier l'expérience professionnelle, le projet professionnel ainsi que les motivations du candidat et ses capacités à valoriser son expérience.

2. Une épreuve écrite notée sur 20 points, d'une durée totale d'une heure répartie en temps égal entre chaque sous-épreuve :

- Une sous-épreuve de rédaction et/ou de réponses à des questions dans le domaine sanitaire et social est notée sur 10 points. Elle doit permettre d'apprécier, outre les qualités rédactionnelles des candidats, leurs aptitudes au questionnement, à l'analyse et à l'argumentation ainsi que leurs capacités à se projeter dans leur futur environnement professionnel.
- Une sous-épreuve de calcul simple notée sur 10 points. Elle doit permettre d'apprécier les connaissances en mathématiques des candidats

Une note inférieure à 8/20 à l'une des épreuves prévues est éliminatoire.

Pour être admis, le candidat doit obtenir un total d'au moins 20/40 aux épreuves.

■ CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION

- La fiche d'inscription ci-jointe
- La photocopie recto-verso d'une pièce d'identité
- Une copie du ou des diplômes obtenus
- Les ou l'attestation(s) employeur(s) et attestations de formation continue
- Un curriculum vitae
- Une lettre de motivation

■ COMMUNICATION DES RÉSULTATS

Les résultats seront affichés à l'IHFS et transmis par mail.

■ DATES À RETENIR

- JPO : **le samedi 29 janvier 2022 de 9h à 17H30** à l'IHFS 6 rue Emile Didier à Arras.
- Speed dating : **du 10/01 au 28/02/2022**, inscription par Doodle sur le site du Groupe Hospitalier Artois-Ternois pour rencontrer en visio un membre de l'équipe pédagogique et/ou administrative.
- Clôture des inscriptions aux épreuves de sélection : 8 mars 2022 minuit
- Date épreuve écrite : 31 mars 2022 matin
- Date épreuve orale : du 22 mars au 6 avril 2022
- Résultats : 8 avril 2022 14h (affichage à l'IHFS)
- Date limite de confirmation des résultats : 19 avril 2022 minuit

■ CONDITIONS MÉDICALES D'ADMISSION

IMPORTANT

Le candidat doit être à jour des vaccinations suivantes pour le départ en stage (mi-septembre)

- BCG
- Tubertest
- Diphtérie, tétanos, polyo, coqueluche
- Hépatite B
- Sérologie obligatoire (Ac Anti HBs, Ac Anti HBc et AGHBs)
- COVID 19

Le candidat doit aussi présenter lors de son inscription définitive un certificat médical d'un médecin agréé attestant qu'il « n'est atteint d'aucune affection physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession aide-soignant. »

■ FRAIS D'ÉTUDES À PRÉVOIR

- Droits d'inscription à la formation : 170 euros par an en 2021/2022
- CVEC : 92 euros
- Achat de 2 tenues professionnelles (blanches) valables pour les 3 années de formation.

En dehors des frais d'inscription et l'achat de tenues professionnelles, il n'y a pas d'autres frais de scolarité.

Pour information le tarif de la formation s'élève à 7700 euros quel que soit le mode de financement envisagé (personnel, Conseil Régional, employeur, ...).